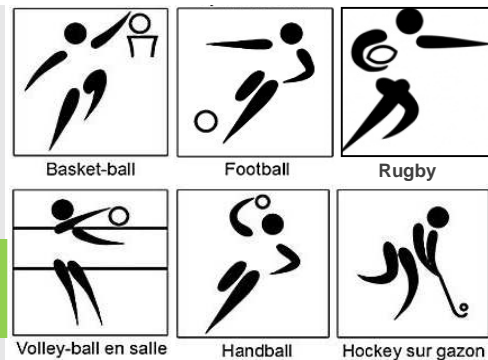


FICHE MÉTIER

EDUCATEUR SPORTS COLLECTIFS



L'**animateur sports collectifs** exerce son activité d'éducateur en autonomie, en utilisant les supports techniques pluridisciplinaires : basket-ball, handball, volley-ball, football, rugby à XIII, rugby à XV et hockey sur gazon.

À ce titre il a vocation à :

< **Enseigner** à tout public, élaborer des programmes d'apprentissage.

< **Entraîner** jusqu'au premier niveau de compétition.

< **Garantir** et maîtriser les règles de sécurité.

< **Gérer** le fonctionnement de la structure, animer la structure (loisirs, initiation, découverte...), promouvoir l'activité, participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

L'éducateur sports collectifs exerce le métier d'animateur dans une association, un club sportif ou une entreprise. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).

Avec la spécialité sports collectifs, il peut concevoir des projets d'animation et conduire en autonomie des séances d'entraînements dans la discipline de la mention choisie (football, handball, rugby à XV...).

QUALITÉS ESSENTIELLES REQUISES

Savoir : Connaissance de l'activité sports collectifs, de la législation, de la réglementation, de la physiologie et de la biomécanique.

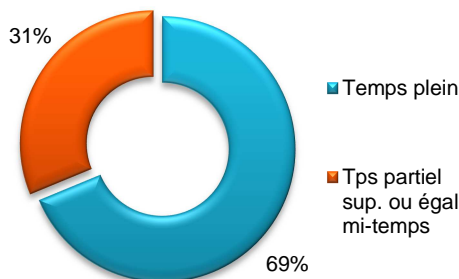
Savoir-faire : Elaborer, conduire et évaluer un projet d'animation – réaliser les gestes de premiers secours.

Savoir être : Pédagogie – autonomie – équité – respect – vigilance – polyvalence.

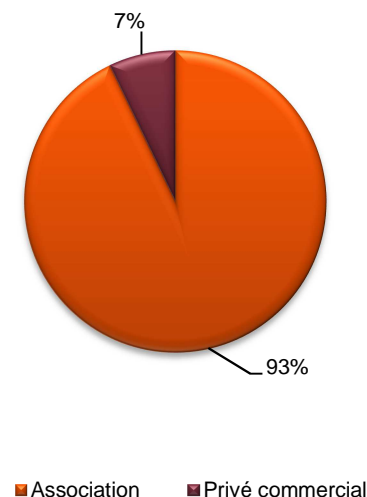
CHIFFRES CLES



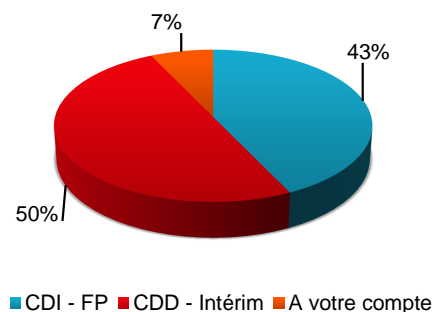
Temps de travail



Types d'employeurs



Contrats de travail



Source : enquête diplômés à 6 mois – DRDJSCS ARA

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Cursus principal : **BP JEPS spécialité activités sports collectifs**, mentions basket-ball, handball, volleyball, football, rugby à XIII, rugby à XV et hockey. La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et la structure d'accueil) sur **1 à 2 ans**.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

D'animateur à entraîneur : après une expérience avérée, l'animateur peut s'orienter vers le perfectionnement sportif d'une discipline fédérale. Son rôle est d'encadrer une équipe d'animateurs et des équipes de joueurs en compétition.*

D'entraîneur à directeur sportif : après une expérience avérée, l'animateur ou l'entraîneur peut devenir directeur sportif d'une discipline fédérale. Son rôle est de manager les encadrants, gérer et promouvoir sa structure.**

* Possibilité de passer un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS).

** Possibilité de passer un Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DES JEPS).

ORGANISMES DE FORMATION

Coût de la formation : il se situe entre **6 000 et 8 000 €**. Possibilité de signature de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou de conventionnement collectivités territoriales.

Offres de formation : dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, on comptabilise **18 sessions de formation** habilitées par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes proposant des mentions diverses.

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Emploi-Formation-Certification
Service métiers du sport et de l'animation
 245, rue Garibaldi
 69422 Lyon cedex 03
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr
Crédits photo : DRDJSCS ARA / mise à jour janvier 2019

BP JEPS spécialité activités sports collectifs

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et à la pratique sportive.
- Attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation : réussite au parcours d'habileté motrice et à l'épreuve de jeux d'opposition.

LE BREVET PROFESSIONNEL EST ORGANISÉ EN 10 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

4 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

- U.C.1** Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- U.C.2** Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action
- U.C.3** Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- U.C.4** Être capable de participer au fonctionnement de la structure

3 UNITÉS SPECIFIQUES A LA SPECIALITE ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS

- U.C.5** Être capable de préparer une action de sports collectifs
- U.C.6** Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action de sports collectifs
- U.C.7** Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de sports collectifs

2 UNITÉS DE LA MENTION CHOISIE

basket-ball, handball, volleyball, football, rugby à XIII, rugby à XV et hockey sur gazon

- U.C.8** Être capable de conduire une action éducative de la mention choisie
- U.C.9** Être capable de maîtriser les techniques liées aux sports collectifs de la mention choisie

1 UNITÉ D'ADAPTATION

- U.C.10** Unité d'adaptation à l'emploi spécifique à chaque centre de formation

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Les organismes de formation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

BPJEPS activités sports collectifs/BPJEPS basket-ball - MAJ : 06/12/2018

- ADPS La Gauthière
- Ligue ARA de handball
- CFA Sport Animation
- INNOVA Formation
- Ligue ARA de basket ball

